

Commune de Néoules

Séance publique du Conseil Municipal
Lundi 27 septembre 2010 à 18h00 en Mairie

COMPTE RENDU

Présents : A. Guiol, P. Laugier, R. Skriblak, J. Elie, C Lacombe,
C. Ryser, H. Charles, A. Bossez, C. Serret, I. Gatti, M.C. Bichaud, J.C. Doumenc,
G. Arnaud, R. Aveline, N. Lebon.
Pouvoirs : R. Accusano à J. Elie
S. Darok à N. Lebon
Excusés : R Grisolle, J.P. Daziano

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2010.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des Décisions prises dans le cadre de ses délégations :

Acceptation du don de la parcelle de Monsieur Sauveur BAS cadastrée section A n° 928 d'une superficie de 4 835 m², sise quartier Les Valettes à Néoules, après que la commission d'urbanisme ait vérifié l'absence de contentieux concernant cette parcelle.

FINANCES

1. Budget de l'Eau et de l'Assainissement : M49

Modification de la durée des amortissements linéaires

Les durées d'amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles doivent être fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par la Collectivité territoriale.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les durées des immobilisations suivantes :

N° opération	Libellé	Durée proposée amortissement
1001	Suppression branchement plomb	30
2006/11	Suppression Ppes relevage Font Marcellin	50
2007/4	Suppression pompes relevage Amandiers	50
2008/1	S.D.A.E.P.	30
2008/2	Adduction d'eau Cros d'Ansanne	30
20092	Réfection Façade station pompage	20
20093	Adduction d'eau liaison Méounes	30
20094	Ppes relevage Amandiers et Font Marcellin	10

Avis favorable à l'unanimité

1. Budget Principal de la Commune M14

Décision Modificative n° 1 : Section « Investissement » .

Le Conseil a voté le réajustement en fin d'exercice, du montant des sommes allouées aux différents Programmes dont les coûts prévisionnels ont été estimés en mars 2010.

Monsieur le Maire a informé l'Assemblée que le Conseil Général a dû diminuer fortement ses prévisions de subventions attribuées dans le cadre de sa politique d'aide aux Communes, au profit des collectivités sinistrées lors des inondations du 15 juin 2010, en conséquence il a expliqué que la Commune est contrainte de retarder le lancement de plusieurs opérations et de mobiliser sa subvention réduite sur l'opération en cours, à savoir le Centre Technique Municipal.

Tableau de Décisions Modificatives DM1 M14 - CM 27/09/2010

INVESTISSEMENT				
Article-Opération-Désignation	Dépenses		Recettes	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
2151 OP 126 Travaux voirie	13 706.00			
2111 op 140 Acquisition foncière	290 000.00			
2183 op 168 Acquisiton mat divers		1 000.00		
2042 op 175 Opération façade		2 700.00		
2135 op 213 Travaux bâtiments		16 000.00		
21538 op 220 Illumination village		10 000.00		
2183 op 304 Informatique	1 000.00	-		
21534 op 549 Mise en securite bt communaux	2 000.00			
2313 op 706 locaux ouest coopérative		7 000.00		
2182 op 802 Acquisition véhicule		14 000.00		
2313 op 906 Révision centrale solaire	300.00			
2313 op 907 logements sociaux	300.00			
2313 op 908 Jeu de boules Emeric		240 000.00		
2135 op 1001 Réfection Autel Eglise		15 000.00		
2313 op 1002 Amngt esp Fam Aires		15 000.00		
21316 op 1003 Avancement Cavaux		1 000.00		
2313 op 1005 Amngt loges Châteauloin		3 000.00		
2031 op 4081 Révision schéma pluvial		1 000.00		
2313 op 5481 Amngt Cimetière		131 000.00		
2313 op 1006 Abri vélos école	8 000.00			
1641 Emprunt			170 000.00	
1323 op 801 CTM				36 394.00
1323 op 5481 Amngt cimetière				75 000.00
1323 op 908 Jeu de boules Emeric				150 000.00
1322 op 908 Jeu de boules Emeric				50 000.00
TOTAL	315 306.00	456 700.00	170 000.00	311 394.00
	Total Dépenses		Total Recettes	
	- 141 394.00		- 141 394.00	

Avis favorable à l'unanimité

2. Demande de subventions auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

La Commune a pour projet la construction de logements sociaux. Pour l'acquisition des parcelles nécessaires à ces opérations, le Conseil Municipal a décidé de solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional Paca (Direction de l'Aménagement du Territoire), ainsi qu'auprès de l'Etablissement Public Foncier Régional. Il a également

décidé de solliciter le Conseil Régional pour une aide financière destinée à soutenir notre action d'embellissement du village dans le cadre « l'opération façades ».

Avis favorable à l'unanimité

3. Définition du coût d'un élève scolarisé à Néoules.

Plusieurs enfants habitant Néoules sont scolarisés dans d'autres villages ou villes alentours. Les Communes concernées nous répercutent de plus en plus les frais qu'occasionne cette scolarité.

Dans un souci d'équité et d'uniformisation, il convient de définir le montant du coût d'un élève scolarisé à Néoules, de manière à pouvoir le répercuter sur les autres collectivités lorsque le cas se présente. Ce coût a été estimé par les services comptables par élève et par an, hors restauration scolaire. Cette estimation prend en compte les salaires du personnel de service et d'entretien, aux quels il convient d'ajouter le coût des fournitures scolaires, livres, chauffage, fourniture d'eau et d'électricité et les sorties scolaires, etc....

Cette estimation ne prend pas en compte l'amortissement des locaux scolaires.

Le Conseil Municipal a validé le montant à 450 euros par enfant.

Avis favorable à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

4. Création d'un Poste de Gardien de Police Municipale à Temps Complet (35h hebdomadaires).

Suite à la mutation récente du Garde-champêtre, et à l'absence du Policier Municipal pour cause de maladie, et après avoir entendu la stratégie proposée par Monsieur le Maire en ce domaine, le Conseil Municipal a décidé de créer un Poste de Gardien de Police Municipale à temps complet 35 heures hebdomadaires.

Avis favorable à l'unanimité

5. Création d'un Poste d'Adjoint Administratif à Temps Non Complet (23h50 hebdomadaires).

Suite à la réussite d'un agent à un examen professionnel, les membres du Conseil ont décidé de créer un Poste d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe à temps non complet (23h50 hebdomadaire).

Avis favorable à l'unanimité

6. Modification du temps de travail d'un emploi à Temps Non Complet, de 17h30 à 28h hebdomadaires.

Suite à une ouverture de classe supplémentaire et à un surcroît de charge de travail, le conseil a décidé d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un Adjoint Technique de 2^{ème} classe, de 17h30 à 28h00 hebdomadaires.

Avis favorable à l'unanimité

7. Modification du régime indemnitaire des agents titulaires et non titulaires de la Commune de Néoules.

Le Conseil décide de modifier à des fins d'actualisation la Délibération relative au régime indemnitaire des agents titulaires et non titulaires de la Commune.

Avis favorable à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

8. Convention entre la Commune et le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis à la légalité.

Afin de mettre en place la télétransmission des actes soumis à la légalité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer une convention entre l'Etat et la Commune. Cette Convention détermine la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie ainsi que les engagements respectifs pour le fonctionnement de ce processus.

Avis favorable à l'unanimité

9. Octroi d'une aide financière à l'association A.M.M.A.C.

L'association des Marins et des Anciens Combattants dont le siège est à Forcalqueiret (AMMAC), organise une sortie à l'Arsenal de Toulon pour les enfants de CM2 de l'école élémentaire de Néoules. Elle sollicite une participation exceptionnelle de la Commune, d'un montant de 300 € pour contribuer à l'organisation de cette sortie.

Avis favorable à l'unanimité

URBANISME

10. Participation Voies et Réseaux : Chemin de Cassède.

Monsieur le Maire a exposé aux Membres du Conseil Municipal que désormais les renforcements de l'alimentation électrique rendus nécessaires par les constructions nouvelles sont partiellement à la charge des Communes (40% et 60% ERDF). Malgré les précautions prises avant l'application de cette mesure, un certain nombre de renforcements sont encore nécessaires, et c'est notamment le cas du Chemin de Cassède susceptible de recevoir une vingtaine de nouvelles constructions.

La Commune a la possibilité de faire supporter une partie de cette dépense (sur les 40%) aux constructeurs par le biais de la PVR, en complément de celle déjà mise en place.

L'estimation de cette participation s'élèverait à 0.2 € le m² dans la zone considérée.

Le Conseil a délibéré sur cette mesure.

Avis favorable à l'unanimité

11. Acquisition Foncière.

Monsieur le Maire a proposé à l'Assemblée d'acquérir les parcelles cadastrées section A n°543 et 544. La valeur estimée par le service de France Domaine, service relevant de la Direction Générale des Finances Publiques, et chargé du contrôle des opérations immobilières, s'élève à 6 000 €.

Avis favorable à l'unanimité

12. Nomination officielle d'un nouveau chemin sur la Commune.

Il est demandé régulièrement à l'Assemblée Municipale de désigner ou d'officialiser le nom d'un Chemin de la Commune.

Ces désignations au delà de leur intérêt historique et patrimoniale contribueront à mieux référencer les habitants de la Commune, ce qui peut avoir une importance capitale en cas d'intervention des Services de Secours.

Le chemin récemment acquis par la Commune et qui relie le Chemin du Moulin au futur Sentier des Lavoirs est nommé : « Chemin du Petit Canal ».

Avis favorable à la majorité.

Le chemin situé au quartier Font Gayaou est nommé « chemin de la source de Font Gayaou ».

Avis favorable à la majorité.

13. Présentation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

Le Schéma Directeur d'Alimentation d'Eau Potable, est une étude lancée par le Conseil Municipal en 2008, pour mieux maîtriser et protéger la ressource en eau de la Commune. Cette étude prend en compte la potentialité hydrogéologique de notre village et les futurs besoins de la Commune estimée en fonction de son document d'urbanisme.

Après un état des lieux, une instrumentation de notre réseau pour en limiter les fuites éventuelles et une réflexion globale sur la ressource en eau, cette étude préconise 14 actions qu'il conviendra dans l'avenir de prendre en compte dans nos programmations. Le Conseil Municipal, après présentation, s'est prononcé sur ce Schéma et sur les actions induites par ce dernier.

Après les Schémas d'Assainissement et de collecte des eaux pluviales, ce schéma complètera l'arsenal des études et des réflexions nécessaires à l'évolution de notre POS en PLU, une fois le SCOT, mené par le Syndicat Mixte de la Provence Verte réalisé. Le Conseil Municipal prend acte de l'extension de ce schéma.

INTERCOMMUNALITE

14. Présentation du rapport d'activité 2009 du Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets S.I.V.E.D. sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets en application du décret n° 2000-404.

TRAVAUX

15. Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement des abords de l'espace familial des Aires

Le conseil a validé l'avenant présenté en commission d'appel d'offre en date du 22 septembre dernier.

Cet avenant consiste en quelques travaux supplémentaires (plantation d'un arbre, enduit sur muret, enfouissement de lignes France Telecom) qui n'avaient pas pu être prévus initialement au marché.

Le montant de cet avenant s'élève à 3 683.68 euros TTC en sus du marché initial dont le montant est de 27 608.58 euros TTC.

Avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

L'association «Variations » sollicitera pour l'année 2011 une subvention supplémentaire pour l'organisation du gala de danse annuel. Le Conseil Municipal est favorable à soutenir à cette manifestation. Les modalités de ce soutien seront définies par la Commission Associations.